

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. N° 87/63

Objet

CREATION D'UNE CHAMBRE
FUNERAIRE

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 32

UNANIMITE

REÇU A LA MAIRIE
ROCHEFORT

15. JUIN 1987

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le 15 mai 1987

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST - DAUZIDOU
BENOIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI
MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS
MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DEVIGNE
FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. FABER par M. Le MAIRE

M. BUSSEREAU par M. BENOIT

M. BARBAT par M. THOMAS

ABSENTS

MM GEDFFROY - CANDAU

M. BERNARD par Mme BUCHET

Mme DE GAYE par Mme LAFAYE

Mme GAUDIN par M. MARCONI

M. LE GUEUT par M. MONNARD

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

Les Pompes Funèbres Générales ont attiré l'attention de la
Ville sur l'absence de Chambre Funéraire affectée à l'accueil et au
dépôt des défunts avant leur mise en bière.

L'article R.361.35 du Code des Communes prévoit que ces chambres
sont créées par Arrêté Préfectoral, après délibération du Conseil
Municipal, enquête publique et avis de la Commission Départementale
d'Hygiène.

Les Pompes Funèbres Générales, concessionnaire du service
funéraire sur ROYAN, ont proposé de construire cette chambre funéraire
à leurs frais.

Celle-ci serait équipée d'une salle d'accueil pour les familles,
de trois salles d'exposition et d'un laboratoire équipé de cellules
réfrigérées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU la proposition des Pompes Funèbres Générales,

DECIDE :

- de donner un avis favorable pour la création, par les Pompes Funèbres Générales, d'une chambre funéraire au 4, Rue Edouard Branly, suivant le plan et la notice descriptive annexés à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



Me Y. TAP

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

15. JUIN 1987

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

2

POMPES FUNEBRES GENERALES S.A.

4, rue Edouard Branly

17200 - ROYAN

CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

NOTICE DESCRIPTIVE

VU,
ROYAN, le 15 MAI 1987
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



Me Y.TAP

CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Comprenant :

- Accueil familles
- 3 salles d'exposition
- 1 laboratoire équipé de deux cellules réfrigérées pour 6 corps, une table de soins, un évier avec paillasse, 1 vidoir (raccordement des canalisations sur décanteur).
- Sanitaires.

- Construction à rez-de-chaussée en parpaings de 0,20 m, enduit mortier chaux et ciment gratté ton pierre
- Doublage intérieur des murs 60 + 10
- Charpente bois sapin du nord préalablement traité
- Couverture en tuiles "CANAL" ton rouge
- Gouttières et descentes eau pluviale en zinc
- Escalier en pierres accès public de la rue.

A l'intérieur :

- Réalisation de cloisonnement
- Sols carrelage sur l'ensemble
- Installation électrique suivant normes en vigueur
- Chauffage par convecteurs électriques
- Installation douche, WC et lavabo côté laboratoire
- Installation d'un WC et lavabo pour les familles
- Installation d'un évier timbre d'office et d'un vidoir dans le laboratoire
- Installation de deux cellules réfrigérées pour 6 corps
- Ventilation des salles d'exposition, laboratoire et sanitaires par une ventilation mécanique contrôlée

- La désinfection des salles et en particulier du Laboratoire sera faite en utilisant la bombe aérosol Atmostirol des Ets. PETTENS B.P. 71 - 77400 LAGNY, agréée par le Ministère de la Santé en 1954 recommandée pour les hôpitaux, salles d'opérations, ambulances, etc ...
- Le désinfectant à diluer, agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence APV N° 01289 du 3.11.1977 du Laboratoire PHYTAROMA rue Claude Bernard - BOURC DE THIZY - 69240 THIZY.

Les revêtements muraux seront :

- Salles d'exposition et accueil : revêtement mural textile
- Laboratoire : faïence murale sur une hauteur de 1,80 m peinture émail glycéro pour les parties supérieures
- Sanitaires : 2 couches peinture émail glycéro.

V.R.D. :

- Aire de circulation en enrobé rose
- Gazon et arbustes côté rue.

Paris, le 6 Février 1987.